

## CONTACTS

Au travers du projet « ASAPP » (Aide et Soutien aux Aidants Proches et Patients), l'INAMI finance, dans le cadre du Protocole 3, l'expérimentation d'activités de soins alternatifs pour les personnes fragiles et leurs aidants.

Ce projet multidisciplinaire et innovant s'inscrit dans la continuité de plusieurs rapports\* confirmant que la psychoéducation et la prise en compte du patient dans son environnement constituent les approches les plus efficaces pour la gestion des symptômes neuropsychiatriques liés à la démence.

Étendu à l'ensemble des 19 communes de la région Bruxelles Capitale, ce programme est totalement gratuit. Des évaluations et un bilan final permettront d'en mesurer l'efficacité afin de le pérenniser ou non sur le long terme.

\* *Rapports de la Fondation Roi Baudouin, rapport KCE « Démence : quelles interventions non pharmacologiques » et conclusions basées sur l'évidence (Evidence Based medicine – EBM)*

### INFORMATION, INSCRIPTION, VISITES À DOMICILE (PSYCHOLOGUE ET ERGOTHÉRAPEUTE) ET FORMATION DES AIDANTS

#### Alzheimer Belgique ASBL

Contact : Anouk DUFOUR ou Eugénie LEMAIRE

Tél. 02/428.28.10

[ergo@alzheimerbelgique.be](mailto:ergo@alzheimerbelgique.be)

[www.alzheimerbelgique.be](http://www.alzheimerbelgique.be)



### CASE MANAGEMENT INFIRMIER

#### Arémis

Contact : Céline DUHOUX

Tél. 02/649.41.28

[aremis.p3@gmail.com](mailto:aremis.p3@gmail.com)

[www.aremiasbl.org](http://www.aremiasbl.org)



### SUIVI MÉDICAL DU PROGRAMME

#### Docteur Jean-Christophe BIER Neurologue

Membre du Comité Scientifique

d'Alzheimer Belgique ASBL

[jean-christophe.bier@erasme.ulb.ac.be](mailto:jean-christophe.bier@erasme.ulb.ac.be)

Editeur responsable: Philippe Meeus - Quai aux Pierres de Taille 37/39, 1000 Bruxelles

## PROJET ASAPP

Aide et Soutien aux Aidants Proches et aux Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés



## OBJECTIF

**Le projet vise à favoriser le maintien à domicile, la préservation de l'autonomie et la qualité de vie du patient et de son aidant en agissant sur deux aspects :**

- la formation de l'aidant sur la maladie et ses manifestations, les comportements à adopter, au travers d'un cycle de 10 séances collectives\*.
- l'intervention multidisciplinaire et personnalisée au domicile du patient (accompagnement spécialisé dans le milieu de vie par un.e ergothérapeute, psychologue ou case-manager).

Mis en oeuvre par des professionnels de santé (psychologues, ergothérapeutes, case-manager infirmiers), ce programme contribue à favoriser le bien-être à domicile des patients et de leurs aidants en les accompagnant dans la gestion de la maladie.

*\* Inspiré de la psychoéducation élaborée par l'Hôpital Erasme*

## PUBLIC CIBLE

Ce programme s'adresse aux personnes atteintes de troubles cognitifs et de perte d'autonomie (maladie d'Alzheimer ou affections apparentées) ainsi qu'à leurs aidants.

Ce programme s'adresse aux personnes à partir de 60 ans avec la possibilité d'entrer dans le projet pour d'autres personnes plus jeunes sous certaines conditions.

## MODALITÉS D'ACCÈS ET DÉROULEMENT

L'inclusion du patient et de son aidant dans le programme a lieu sur prescription médicale émanant du médecin, spécialiste ou généraliste, pour une durée de 6 mois.

Le programme, facturé aux mutuelles et financé par l'INAMI, propose :

- des visites à domicile d'un.e psychologue, et/ou d'un.e ergothérapeute et/ou d'un.e case manager pour une durée de 6 mois, en fonction des besoins ;
- possibilité de 10 séances de 2 heures de formation pour l'aidant (groupe de 5 à 10 personnes).

## BÉNÉFICES ATTENDUS

**Grâce à la coordination entre les différents partenaires, les bénéfices du projet pour les patients et leurs aidants sont :**

- ➔ de mieux comprendre la maladie pour mieux la vivre ;
- ➔ d'identifier et de mettre en oeuvre les solutions nécessaires à la continuité de la vie à domicile (adaptation du domicile et des activités quotidiennes, autonomisation) ;
- ➔ d'améliorer les relations patients/aidants et leur qualité de vie.

Plus précisément, et au-delà du maintien à domicile, les bénéfices attendus pour **le patient** sont de :

- maintenir les capacités résiduelles et activités de socialisation par la participation et/ou la reprise d'activités ;
- préserver ou améliorer la qualité des interactions avec ses proches ;
- mieux exprimer ses émotions ;
- diminuer son éventuelle anxiété.

Pour **les aidants**, ce projet vise à :

- mieux comprendre la maladie, son évolution et ses manifestations et à s'y adapter ;
- mieux vivre avec la personne malade ;
- mieux prévenir les difficultés et incidents (dont les chutes) dans la vie quotidienne ;
- favoriser les échanges avec d'autres aidants.